

SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES
Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 Euros
Siège social : 15 rue Pré Paillard – Immeuble l'Onyx – 74940 ANNECY
485 228 076 RCS ANNECY

PROCES-VERBAL DE DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2025

La soussignée

La société **RESIDENCES BERNARD TEILLAUD**, Société à Responsabilité limitée au capital de 840.000 euros, dont le siège social est 15 rue Pré Paillard – Immeuble l'Onyx – 74940 ANNECY, immatriculée au RCS d'ANNECY sous le numéro 329 680 714, représentée à l'effet des présentes par Monsieur Sylvère Hamel, gérant

Agissant en qualité d'associé unique de ladite société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES,

Après avoir :

Constaté la présence à la réunion de Monsieur Sylvère HAMEL, Gérant de la société SARL KAUFMAN & BROAD SAVOIES,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- 1. Constatation de la réalisation d'une cession de parts sociales du 16 septembre 2025 et modifications corrélatives de l'article 8 des statuts,**
- 2. Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

Première Décision :

L'Associé Unique, constatant la cession de parts sociales du 16 septembre 2025 intervenue entre les sociétés KAUFMAN & BROAD SA (cédant) et la société RESIDENCES BERNARD TEILLAUD (cessionnaire) décide de modifier l'article 8 – Parts Sociales, des statuts qui sera rédigé comme suit :

Article 8 : Parts sociales

(nouvelle rédaction)

Le capital social est divisé en MILLE (1.000) parts de CENT (100) euros chacune, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 1.000 attribuées en totalité à la société RESIDENCES BERNARD TEILLAUD, associé unique.

Deuxième décision :

Tous pouvoirs sont donnés à la gérance pour effectuer ou faire effectuer les formalités de publicité afférentes à la décision ci-dessus adoptée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal


RESIDENCES BERNARD TEILLAUD
Représenté par Monsieur Sylvère Hamel
Associé unique


Monsieur Sylvère HAMEL
Gérant